

Département
PYRENEES-ORIENTALES
Canton
VALLEE DE L'AGLY
Commune
RIVESALTES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité  
ARRÊTE DU MAIRE

N ° 2020-208 PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de RIVESALTES,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,  
Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 04/03/20,

ARRETE

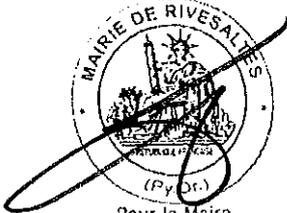
Article 1er : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade de Rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Situation actuelle Grade-Echelon	Promouvable à partir du
1 ALBERT Ghislaine	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe 12 <sup>ième</sup> échelon	01/01/2020

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à RIVESALTES, le 16/06/2020  
Le Maire,

  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué,  
C. LAFFONT

Département
<b>PYRENEES-ORIENTALES</b>
Canton
<b>VALLEE DE L'AGLY</b>
Commune
<b>RIVESALTES</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité  
**ARRÊTE DU MAIRE**

**N ° 2020-213 PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE**

Le Maire de RIVESALTES,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de police municipale,  
Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 04/03/2020,

**ARRETE**

Article 1er : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade de Brigadier chef principal est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Situation actuelle Grade-Echelon	Promouvable à partir du
1 CHIROULEU Florent	Gardien Brigadier 4 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à RIVESALTES, le 16/06/2020  
Le Maire,



Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué,  
**G. LAFFONT**

Département
PYRENEES-ORIENTALES
Canton
VALLEE DE L'AGLY
Commune
RIVESALTES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité  
ARRETE DU MAIRE

N °2020-211

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de RIVESALTES,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu les décrets n° 88-547 et 88-548 du 6 Mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de Maitrise Territoriaux,  
Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 04/03/2020,

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d'Agent de Maitrise Principal est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
SUBIRATS Lionel	AGENT DE MAITRISE 8 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à RIVESALTES, le 16/06/2020  
Le Maire,

  
Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué,  
C. LAFFONT

Département
<b>PYRENEES-ORIENTALES</b>
Canton
<b>VALLEE DE L'AGLY</b>
Commune
<b>RIVESALTES</b>

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité  
**ARRÊTE DU MAIRE**

N ° 2020-209

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de RIVESALTES,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriaux,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 04/03/2020,

**ARRETE**

Article 1er : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique principal 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1- CARRERE Christophe	Adjoint Technique ppal 2 <sup>°</sup> classe 9 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020
2- CABRERA Joséphine	Adjoint Technique ppal 2 <sup>°</sup> classe 7 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en oeuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à RIVESALTES, le 16/06/2020  
Le Maire,



Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué,  
**C. LAFFONT**

Département
PYRENEES-ORIENTALES
Canton
VALLEE DE L'AGLY
Commune
RIVESALTES

N ° 2020-210

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité  
ARRETE DU MAIRE

PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de RIVESALTES,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2006-1691 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Techniques Territoriales,  
Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 04/03/2020,

ARRETE

**Article 1er :** Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Grade-Echelon-Ancienneté	Promouvable à partir de
1 BANESSY Sylvie	Adjoint Technique 9 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020
2 CERVERA Lorédana	Adjoint technique 7 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020

**Article 2 :** Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

**Article 3 :** Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à RIVESALTES, le 16/06/2020

Le Maire,

  
 (Fait)  
 Pour le Maire,  
 Adjoint délégué,  
 C. LAFFONT

Département
PYRENEES-ORIENTALES
Canton
VALLEE DE L'AGLY
Commune
RIVESALTES

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité  
ARRÊTE DU MAIRE

N ° 2020-212 PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire de RIVESALTES,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Décret n°92-850 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles,  
Vu l'avis de la commission administrative paritaire réunie le 04/03/2020,

ARRETE

Article 1er : Pour l'année 2020, le tableau d'avancement au grade d' ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe est fixé comme suit :

NOM - Prénom	Situation actuelle Grade-Echelon	Promouvable à partir du
1 MARTINEZ Marie-Noëlle	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe 11 <sup>ème</sup> échelon	01/01/2020

Article 2 : Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à RIVESALTES, le 16/06/2020  
Le Maire,



Pour le Maire,  
l'Adjoint délégué  
C. LAFFONT